



Association Régionale
pour l'Amélioration des
Conditions de Travail

**Procès-verbal du Conseil d'Administration de
l'Aract Centre Val de Loire
14 mars 2016
Fongecif - Olivet**

Les Administrateurs se sont réunis le 14 mars 2016 au Fongecif à Olivet sur convocation du Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 février 2015
- Arrêté des comptes 2015
- Convocation de l'Assemblée Générale
- Projet d'intervention sur l'activité « ramassage des volailles »
- Questions diverses
- Prochaines réunions

Présents ou représentés :

Administrateurs titulaires :

Monsieur BIDET	CFDT
Monsieur COUTON	MEDEF
Monsieur DAVIET	CGPME
Madame GHERISSI	MEDEF
Monsieur LALEUF	CFE-CGC
Monsieur PELE	FO
Monsieur OUDIANE	MEDEF
Monsieur ROSSIGNOL	CFTC

Administrateurs suppléants :

Monsieur PERON	CGT ayant voix délibérative en l'absence du titulaire
Madame PETIT	MEDEF
Monsieur SINGLAS	CFE-CGC

Absents excusés :

Madame BARD	CGPME
Monsieur BRAUD	UPA
Monsieur DOUCHET	CFTC
Monsieur HODIMONT	MEDEF

Monsieur JARRY	FO
Monsieur MEYNENT	MEDEF
Monsieur MICHEL-ANGLAREX	CGT
Madame PAC	CFDT
Monsieur TOMASI	UPA

Assiste également à la réunion :

Madame LE TOUCHE	Directrice de l'Aract Centre-Val de Loire
Monsieur BLAIS	Expert-comptable

La moitié au moins des membres disposant du droit de vote dans chacun des collèges étant présente ou représentée, le Conseil peut valablement délibérer.

Approbation du PV du précédent CA

Le Président propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 février 2016.

Aucune remarque ni suggestion n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrêté des comptes 2015 (document joint)

Le Président donne la parole à Monsieur Benoît BLAIS, expert-comptable de la société KPMG, pour présentation du projet de bilan de l'exercice comptable 2015.

Le résultat de l'exercice 2015 affiche un bénéfice de 34 875€.

L'analyse de ce projet de comptes annuels 2015 met en évidence une augmentation du financement de l'association au moyen de conventions générales et une réduction de son financement par des conventions spécifiques. Globalement, le montant des subventions dont bénéficie l'Aract augmente de 1% en comparaison avec 2014.

La deuxième source de financement émane de prestations privées dont le montant diminue de 19,7% en comparaison avec 2014.

Les charges de fonctionnement sont en diminution de 44 631€ en raison du faible nombre de prestations sous-traitées par l'Aract en comparaison avec 2014 : en 2015, seule l'étude effectuée par l'entreprise AMNYOS est réalisée en prestation pour le compte de l'association.

Les frais de déplacement augmentent de 12 661€, soit de 30%.

La taxe sur les salaires, principal impôt sur les salaires, diminue en 2015 en raison du départ du Directeur dont les indemnités de rupture conventionnelle ne sont pas soumises à impôts. Ces indemnités viennent s'ajouter à la masse salariale qui augmente globalement malgré la vacance du poste de directeur entre le 1^{er} avril et le 3 septembre 2015.

Des provisions pour charges, essentiellement liées aux indemnités de fin de carrière, sont reprises en raison du départ du Directeur.

Monsieur BLAIS souligne la distinction entre le résultat et la trésorerie de l'association. Le solde de trésorerie au 31/12/2015 est de 403 261€.

Concernant le patrimoine de l'Aract, le fonds de roulement s'élève à 439 094 €, soit 7,5 mois de fonctionnement au 31/12/2015.

Les dettes à la clôture s'élèvent à 90 538 € à la fin de l'exercice 2015, à comparer au montant des dettes de fin d'exercice 2014 de 137 668 €

Monsieur BIDET se félicite d'un ratio charges/ressources inférieur à 1, ce qui permet d'envisager sereinement l'avenir de l'association.

Monsieur BLAIS souligne la progression des subventions publiques en 2015, conséquente à un travail qui doit être renouvelé.

Le Président propose de procéder à l'arrêté des comptes. Le projet d'arrêté de compte est approuvé. La ventilation des montants par projet sera effectuée par les services et annexée au présent projet avant approbation par l'Assemblée Générale.

Ces comptes seront soumis à l'avis des financeurs avant d'être présentés à la prochaine Assemblée Générale.

Convocation de l'Assemblée Générale

Le Président propose de convoquer l'Assemblée Générale.

La prochaine Assemblée Générale est programmée le lundi 18 avril 2016 à 13h30 et sera suivie d'un Conseil d'Administration.

Projet d'intervention sur l'activité « Ramassage de volailles »

La Direccte sollicite l'Aract afin de mener une action de diagnostic et d'accompagnement des acteurs de l'activité de ramassage de volailles, interface entre l'élevage et l'abattage de ces animaux.

La demande émane de l'unité territoriale de la Direccte du Loir et Cher et vise à améliorer les conditions de travail d'intervenants souvent recrutés à temps partiel, sur des postes contraints en termes de planning, physiquement difficiles et rémunérés le plus souvent au SMIC. Les recrutements s'avèrent donc difficiles et le turn-over important.

Suite à l'exposé de la problématique par Madame LE TOUCHE, Monsieur LALEUF rappelle que les « ramasseurs de volailles » étaient auparavant salariés de l'industrie agroalimentaire, en particulier le groupe Doux, et que l'Aract Bretagne est déjà intervenue sur cette branche professionnelle.

Monsieur PERON souhaite connaître le nombre de salariés concernés sur la région.

Rebondissant sur la question de Monsieur PERON, Monsieur COUTON souligne la nécessité d'un effectif concerné significatif et suggère d'envisager un Cap Filière. L'action pourrait alors être exemplaire en matière de qualité de vie au travail dans une TPE du secteur agricole.

Sur proposition de Monsieur LALEUF, il est décidé de :

- réaliser un pré-diagnostic de l'activité
- intervenir dans le cadre d'un financement CPER/ANACT pour ce seul pré-diagnostic
- s'appuyer sur les données déjà recueillies par l'Aract Bretagne
- contacter la chambre régionale d'agriculture et la branche professionnelle pour envisager un Cap filière si le pré-diagnostic aboutit à une décision d'accompagnement de la filière.

Monsieur PERON rappelle l'importance de la relation entre le bien-être des animaux et la santé des humains.

Questions diverses

1. Action ARACT/ARS Centre – Val de Loire Qualité de vie au travail en milieu sanitaire

Madame LE TOUCHE informe le Conseil de l'acceptation du dossier déposé le 22 février 2016 par l'Aract Centre-Val de Loire en partenariat avec l'ARS auprès de la Haute Autorité de Santé. Le cluster accompagné est constitué de 7 établissements situés sur 4 départements de la région. L'action débutera en avril pour s'achever en décembre 2016. Le budget alloué à l'Aract pour mener cette action est de 50000 €. Une somme dont le montant n'a pas encore été déterminé sera attribuée à chacune des structures participantes. La liste des établissements engagés dans l'action est présentée et figure dans le document joint au présent procès-verbal.

Monsieur PERON souligne l'importance des groupes de travail dans la démarche. Monsieur ROSSIGNOL ajoute que les espaces de discussions créés dans le cadre d'une démarche de qualité de vie au travail devraient aider les salariés à répondre aux débordements des patients.

Monsieur OUDIANE suggère de suivre ce cluster après la fin de l'action et d'assurer la pérennité de l'animation.

Monsieur LALEUF propose de former un animateur. Monsieur BIDET confirme l'intérêt de l'émancipation du cluster.

Monsieur BIDET considère que les conditions de travail des salariés de ces établissements se sont dégradées, constate que le personnel est en réduction d'effectifs alors que le nombre de patients augmente, et trouve pertinent de travailler sur la reconnaissance.

Monsieur PERON souligne l'importance de l'absentéisme dans les trois cliniques d'Indre et Loire. Monsieur COUTON évoque les problèmes d'organisation rencontrés dans ces établissements, souvent occultés sous des prétextes de manque d'effectif. Monsieur OUDIANE précise qu'il n'existe pas de lien hiérarchique entre les infirmières et les médecins et qu'il faudra veiller à libérer la parole.

2. Appui aux relations sociales

Le groupe de travail visant à déterminer la pertinence de la participation de l'Aract au dispositif ARESO « Appui aux relations sociales » se tiendra le vendredi 8 avril 2016 de 14h à 16h30. La Directrice de l'Aract « Pivot » Picardie-Nord-Pas-de-Calais, Madame Laurence THERY et le représentant de la Direccte Centre-Val de Loire, Monsieur Hugues GOURDIN-BERTIN, ont accepté de participer à la rencontre.

Monsieur BIDET s'est proposé de participer. Messieurs COUTON et OUDIANE ne sont pas disponibles.

Messieurs LALEUF et PERON pourront se rendre disponibles si besoin.

Messieurs BRAUD et SINGLAS seront sollicités.

Une entreprise a émis une demande d'intervention dans le cadre de ce dispositif. Si la demande est jugée urgente, des modalités d'action pourront être envisagées avec l'Aract pivot.

3. Recrutement

Afin de répondre à l'accroissement de l'activité de l'Aract, la demande de Sophie MOUNIER, chargée de mission, de passer d'un temps partiel (80%) à un temps plein a été acceptée. Cette modification de temps de travail sera effective à compter du 1^{er} avril 2016.

Un recrutement est lancé pour un poste d'assistance administrative sur deux jours par semaine.

4. Matinale

La première matinale de l'Aract Centre-Val de Loire a été lancée le 26 février 2016. Une vingtaine de personnes ont participé à la rencontre qui était organisée dans l'entreprise GRAPHIVAL de Joué-lès-Tours sur le thème « Les espaces de travail ». Le témoignage de l'entreprise sur sa démarche de conception de ses espaces de travail a été suivi d'une intervention de Madame GHERISSI, qui avait assuré la prestation de conseil en architecture d'intérieur pour l'entreprise GRAPHIVAL, puis d'une visite commentée de l'entreprise.

De nombreux membres du Conseil d'Administration de l'Aract avaient relayé l'invitation dans leurs réseaux respectifs. Le Président du Medef Centre-Val de Loire et le Délégué régional du Medef 37 avaient tenu à être présents pour le lancement de première matinale.

Prochaines réunions statutaires

- 18 avril à 14 H : Assemblée générale dans les locaux du Fongecif à Orléans
- 18 avril à 15 H : Conseil d'Administration dans les locaux du Fongecif à Orléans
- 27 juin à 14 H : Conseil d'Administration dans les locaux du Fongecif à Orléans
(Attention : modification de date 20 juin => 27 juin)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 H 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Vice-président.



